

Coopération France Mauritanie

Les eaux reprennent leurs cours

La France et la Mauritanie ont signé, jeudi 17 juillet 2003, un Contrat de Désendettement-Développement (C2D). Un contrat qui vient renforcer les mesures d'annulation de la dette décidées par la Communauté Internationale au profit des pays pauvres et très endettés (PPTE).

D'un montant global de 14,7 millions d'euros (soit environ 4,4 milliards d'UM), le C2D qui porte sur la période du 1er juillet 2002 au 31 décembre 2005, sera pour l'essentiel affecté au secteur de l'éducation (9,8 millions d'euros).

Le C2D est un mécanisme qui vient s'ajouter, selon les termes du communiqué de presse conjoint publié à cette occasion, "à l'accord bilatéral au club de Paris". Il consiste à l'annulation progressive, mais en totalité, du solde des créances d'aide publique au développement détenues par la France sur la Mauritanie, selon le communiqué de presse. Il s'agira, pour la Mauritanie de rembourser les échéances restant dues à la date prévue, mais celles-ci lui seront aussitôt reversées sous forme de subventions destinées à participer au programme de financement contribuant à la lutte contre la pauvreté dans les wilaya du

Guidimakha et de l'Assaba, poursuit le communiqué.

Dans le prolongement de la signature du C2D, ajoute le communiqué, "le ministre des Affaires Économiques et du Développement et le directeur de l'Agence Française de Développement ont signé un accord-cadre d'application et la convention relative à la participation au Programme National de Développement du Secteur Éducatif (PNDSE), tandis que le commissaire aux Droits de l'Homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion et le chef du service de coopération de l'antenne de France ont signé une convention de financement pour la préparation des programmes régionaux de lutte contre la pauvreté des deux régions concernées: le GTZ participera, pour ce qui est du Hodh El Garbi.

A noter que la Mauritanie est le deuxième pays, après le Mozambique, à signer cet accord qui "prouve" que notre pays a atteint le point d'achèvement. L'accord porte sur trois ans et demi, contrairement aux précédents qui n'étaient que de deux ans.

Selon Patrick Nicoloso, l'ambassadeur de France, dans une conférence de presse tenue dans les locaux de son

ambassade le jour de la signature du contrat, "celui-ci est une formule de coopération vers laquelle tendent beaucoup de bailleurs de fonds".

Il s'agit d'un accord pilote pour la sous-région. La Guinée et le Cameroun, élèves moyens, se débattent encore dans le processus de PPTE.

Reste que cet accord semble passer sous silence les critères d'évaluation: ce qui n'est pas pour présager d'une gestion orthodoxe des sommes obtenues.

Par ailleurs, selon l'ambassadeur, la coopération militaire entre la France et la Mauritanie a repris. D'abord au niveau des états major, par une série d'entretiens entre responsables militaires. Des militaires mauritaniens ont également bénéficié récemment de stages de formation dans des écoles sous régionales ou en France. S'agissant de l'affaire Ely Ould Dah qui était à l'origine, en 1999, de la rupture de ladite coopération, l'ambassadeur se dit dans "l'impossibilité de se prononcer" là-dessus. La justice devant, selon lui, "faire son travail".

BÂ ADAMA MOUSSA